

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 17

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la convention de partenariat avec l'association les Given'chats pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Le maire informe l'assemblée qu'afin de solutionner le problème de la prolifération des chats errants sur notre commune, la commune avait passé au conseil municipal du 16 mars 2023 une convention de partenariat avec l'association les Given'chats pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Que cette association, en étroite collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A), capture les chats errants, les stérilise, les identifie par puce, les inscrit dans un fichier national et les relâche à l'endroit de la capture.

L'association les Given'chats a réalisé depuis cette date la capture et la stérilisation de 10 chats comme indiqué dans la convention.

Au regard de la situation actuelle, il convient de renouveler l'opération et d'intégrer dans la convention du 16 mars un avenant permettant la capture, l'identification et la stérilisation de 10 chats supplémentaires.

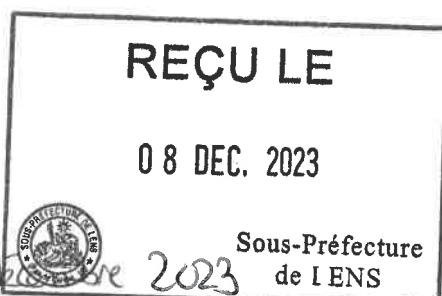
Le montant de l'opération s'élève à 500€ (50€/chat)

La commission des finances réunie le lundi 27 novembre 2023 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant.

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à :

- Signer l'avenant à la convention Tripartite Association/S.P.A/Ville

Pour à l'unanimité



AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

